



EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS NATIONAL EXTERNE A AFFECTATION LOCALE
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES
Session des 03 et 04 avril 2024

GUIDE DE REMPLISSAGE DE LA FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT

Extrait de l'article 4 de l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires :

« L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.

(Durée : 25 minutes maximum, dont 5 minutes maximum d'exposé, coefficient : 5) »

IDENTITE DU CANDIDAT

Le numéro de dossier qui vous est attribué lors de votre inscription en ligne est un numéro d'enregistrement dans l'application qui gère le concours de greffier des services judiciaires, il ne s'agit pas d'un numéro d'anonymat.

DIPLOME-FORMATIONS/STAGE

Inscrivez : le diplôme **le plus élevé** dont vous êtes titulaire (*format date : jj/mm/aaaa*).

Indiquez les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel (*durée : "du ...au..." ou nb de jours/mois/années*) et/ou les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Indiquez votre expérience professionnelle, associative (emploi salarié, emploi-étudiant, bénévolat, volontariat dans les armées et civils, emploi saisonnier...).

PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES

Indiquez les principales compétences que vous avez développées dans le cadre des différentes expériences professionnelles présentées dans le tableau « expérience professionnelle, associative ».

Insérer une photo d'identité récente.

Le candidat n'est pas autorisé à conserver la copie de sa FIR durant l'entretien avec le jury.